



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contribution des sapeurs-pompiers volontaires aux discussions nationales

Question écrite n° 2979

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe alerte M. le ministre de l'intérieur sur le manque de participation des sapeurs-pompiers volontaires aux débats nationaux. En 2022, on dénombrait plus de 254 000 sapeurs-pompiers en France, dont 78 % de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) selon les chiffres du ministère de l'intérieur. Ils forment la pierre angulaire du modèle français de sécurité civile, offrant un service de proximité essentiel notamment dans les zones rurales et semi-urbaines. Pourtant, le groupement syndical national des sapeurs-pompiers volontaires (GSNSPV) regrette de n'être que très peu concerté lors des débats nationaux en particulier lors du récent Beauvau de la sécurité civile et par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). La reconnaissance de leur engagement ne doit pas se limiter aux discours. Les SPV souhaitent naturellement être associés aux discussions qui les concernent directement. À cet effet, il l'interroge sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour une meilleure prise en compte des revendications des SPV.

Texte de la réponse

En matière de sécurité civile, le Gouvernement et le ministère de l'intérieur sont attachés à une concertation large avec l'ensemble de ses parties prenantes, dont les sapeurs-pompiers volontaires qui en constituent comme vous le précisez la pierre angulaire. Cette concertation, pour les sapeurs-pompiers volontaires, est réalisée avec tous les acteurs impliqués dans le volontariat, que ce soit de façon permanente ou spécifiquement à l'occasion du Beauvau de la sécurité civile, lors des échanges réguliers avec le ministère de l'intérieur et au sein du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV). Ce dernier, composé notamment de parlementaires, d'élus locaux, de représentants de l'État et des employeurs, de représentants des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) siégeant en qualité de personnalité qualifiée ou au titre de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, est ainsi régulièrement consulté sur la conduite des politiques publiques visant à pérenniser et développer le volontariat. La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France siège également à la conférence nationale des services d'incendie et de secours, instance de concertation nationale chargé d'émettre un avis sur les décisions et textes relatifs aux services d'incendie et de secours. Les demandes portées par les SPV trouvent naturellement à s'exprimer dans le cadre de ces instances, mais aussi lors des différentes concertations que mène le ministère de l'intérieur avec les différents acteurs reconnus et représentatifs.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2979

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mars 2025

Question publiée au JO le : [24 décembre 2024](#), page 6819

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4521